

CONTROLES TRAMADOL

I. INFORMATION

- Des contrôles de non-usage du tramadol vont être effectués selon le Règlement Médical de l'UCI (Titre XIII, partie 6). Ces règles de non-usage du tramadol en compétition sont appliquées pour des raisons médicales ; les contrôles seront mis en œuvre par la ITA, sous la responsabilité d'un agent de contrôle du tramadol. Ces personnels sont autorisés par l'UCI, et disposent d'un document officiel leur permettant d'agir pour le compte de l'UCI.
- Les coureurs sélectionnés pour les contrôles tramadol seront identifiés sur une liste spécifique par leur numéro de dossard ou par leur place dans le classement. Cette liste est différente de celle des contrôles anti-dopage. Elle sera affichée à la ligne d'arrivée et à l'entrée du poste de contrôle du dopage immédiatement après la course.
- Les coureurs sélectionnés pour un contrôle ne seront pas avisés par une escorte (chaperon). Les coureurs sélectionnés doivent se rendre par eux-mêmes au poste de contrôle tramadol, situé au sein du poste de contrôle du dopage.
- Chaque coureur qui doit être contrôlé, doit se présenter au poste de contrôle tramadol dès que possible et au plus tard dans les 30 (trente) minutes après avoir fini sa course. Si un coureur prend part à une cérémonie officielle participe à une conférence de presse, ou a besoin de soins médicaux urgents, le délai est de 30 (trente) minutes à partir de la fin des impératifs.
- Les coureurs doivent se présenter avec leur licence ; dans le cas où la licence émise par leur fédération nationale ne comporte pas de photographie, un document officiel avec photo devra être présenté en plus de la licence. Le coureur peut être accompagné d'une personne de son choix et d'un interprète.
- **IL INCOMBE AUX COUREURS DE VERIFIER S'ILS ONT ETE SELECTIONNES POUR LES CONTROLES TRAMADOL.** Selon le règlement médical de l'UCI, la non-présentation au contrôle tramadol constitue une infraction au Règlement et le coureur pourra être sanctionné conformément à ce règlement.

Xavier BIGARD
Directeur médical de l'UCI

TRAMADOL CONTROLS

I. INFORMATION

- *Tramadol controls will be conducted under the Medical Rules of the UCI (Part XIII, paragraph 6). These rules of non-use of tramadol in competition are medical rules and supported by medical reasons; the controls will be implemented by the ITA, under the responsibility of a tramadol control officer. All staff are authorized by the UCI and have an official document to act on behalf of the UCI.*
- *Riders selected for tramadol controls can be identified on a specific list by their race number or their ranking. This list is different from the doping control list. The tramadol list will be posted at the finish line and at the entrance of the doping control station immediately after the race.*
- *The riders selected for the tramadol controls will not be notified by a chaperon. The notified riders shall go on their own to the tramadol control station, located within the doping control station.*
- *Each rider to be tested must present himself at the tramadol control station as soon as possible and at the latest within 30 (thirty) minutes of finishing the race. If a rider takes part in an official ceremony, attends a press conference, or needs medical a medical treatment, the deadline shall be 30 (thirty) minutes of the end of the compelling reason, whichever is the latest.*
- *Riders must report to the doping control station with their current license; but if it has no photograph, another I.D. with a photo must be presented. Riders may be accompanied by a person of his choice and an interpreter.*
- *IT IS THE RIDERS' RESPONSIBILITY TO CHECK IF THEY HAVE BEEN SELECTED FOR TRAMADOL CONTROLS. If the rider does not attend the test, a violation of the UCI Medical Rules will be noticed and the rider could be sanctioned in accordance with these rules.*

Xavier BIGARD
Directeur médical de l'UCI